

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 25 juin 2018  
Séance du 11 juin 2018

## B Motion de soutien au peuple palestinien

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

MM CABARET, LEMAIRE, Mme GUENDOUZE, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOUADDI, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. CABARET

M. AKABLI

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

Mme SOKOLONSKI

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : Mme CARLIER, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON	6
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	33
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- Rapport de présentation :

Monsieur Karim BOUKHACHBA, conseiller municipal délégué, expose :

Nous sommes face à un véritable massacre perpétré par l'Etat Israélien en Palestine occupée et particulièrement à Gaza. Les forces Israéliennes tirent sur des Palestiniens rassemblés pacifiquement pour commémorer les 70 ans de la NAKBA « Catastrophe ».

Depuis le 31 mars 2018, 122 palestiniens tués, 3000 blessés parmi lesquels plusieurs centaines d'enfants.

Nous savons que la volonté du Gouvernement Israélien est de réprimer et d'anéantir toute volonté de ressources des Palestiniens et pourtant Israël continue de bénéficier de l'impunité et de la complicité américaine.

Aux quatre coins du monde, tous ceux qui partagent les idéaux de paix et de justice exigent l'arrêt des massacres et le respect du droit à l'existence du peuple palestinien dans la sécurité et la paix sur son territoire, la Palestine.

C'est ainsi que, dans de nombreuses villes de France, des élu-e-s engagé-es pour la Paix et pour la reconnaissance de l'Etat de Palestine informent sous forme de motion leurs administrés.

# maintenant !

Au nom de la démocratie, au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, nous demandons au Président de la République M. MACRON de condamner publiquement et sans ambiguïté le terrorisme d'Etat d'Israël vis-à-vis de la population Palestinienne comme l'ont fait tous les Présidents de la République depuis 1981.

Nous ne pouvons pas rester indifférents face à cette situation inhumaine qui doit ébranler notre conscience. Se taire, détourner le regard, c'est admettre et encourager. Aujourd'hui, une chose est sûre : le statu quo est moralement et politiquement intenable.

De par nos liens avec la population de Bethléem et du camp de Kadoura, le conseil municipal apporte son soutien au peuple palestinien.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-22 et L2121-29,  
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 11 juin 2018,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Le groupe « Génération Creil » et M. BOUADDI ne prennent pas part au vote.

Votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : de soutenir le peuple palestinien en adoptant cette motion de soutien.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **26 JUIN 2018**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 02/07/18

et publication ou notification le 02/07/18.....

affiché le 26/06/18.....

CREIL, le 02/07/2018.....

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

  
Francis LE PAPE

